

---

*COPIL « Crèches » du 26 novembre 2024 MAC  
Allinges – MIC Le Lyaud*

---

## Présents

### Elus :

Céline BURGNIARD - Adjointe au Maire de Perrignier ; Muriel DESPRES – Adjointe au Maire d'Allinges ; Patrick BERNARD – Maire d'Armoay ; Joseph DEAGE – Maire du Lyaud ; Pascal GENOUD – Maire de Draillant ; Claude MANILLIER – Maire de Perrignier.

### Agents :

Lauriane BAUD – Secrétaire générale Cervens ; Carine DETRY – DGS Allinges ; Méлина DA SILVA – Directrice crèche Allinges ; Aurélie LUCAS - responsable finances Allinges ; Audrey PRONNIER – Ajointe crèche Allinges/directrice crèche le Lyaud ; Julie SIMOND – Responsable RH Allinges. Elodie VIDAL.

## Campagne d'inscriptions

### Calendrier

- Constitution des dossiers de préinscription : **du 17 janvier au 20 février 2025**
- Vérification de la complétude des dossiers de préinscription : **à partir du 3 mars 2025, remise des dossiers aux crèches**
- Instruction des dossiers : **début mars à fin mars 2025**
- Commission d'attribution : **le 8 avril 2025 à 14h (lieu à confirmer)**
- Réponses positives aux familles (par téléphone) : **22 avril 2025, date de fin des confirmations des réponses positives**
- Réponses négatives aux familles (par courrier) : **début mai 2025**
- Rendez-vous familles : **dès début mai et jusqu'à fin juin 2025**

### Modalités d'inscription

#### Préinscription :

##### *A charge de la mairie de résidence :*

- Dossier de préinscription à retirer dans les mairies de résidence et à retourner dans les mairies de résidences. **Mentionner date de dépôt et heure** pour organiser la liste d'attente.
- Lien sur chacun des sites internet des 7 mairies + version papier disponibles à l'accueil des mairies.

- Possibilité aux familles de déposer un dossier pour les deux structures, ajouter les mentions sur fiche de renseignement « MIC – MAC – Indifférent »
- Vérification de la complétude des dossiers de préinscription par la commune de résidence
- Liste des documents obligatoires pour qu'un dossier soit complet – **Attention les dossiers incomplets ne seront pas instruits** :
  - o Fiche de renseignement
  - o Attestation employeur et ou de formation des représentants légaux mentionnés sur la fiche de renseignement
  - o (Copie intégrale du livret de famille)
  - o Copie pièces d'identités ou titre de séjour en cours de validité des représentants légaux mentionnés sur la fiche de renseignement
  - o Justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - o Avis d'imposition n-2

#### *A charge des crèches :*

- Instruction des dossiers selon grille de pondération et places disponibles
- La grille de pondération reste inchangée
- Après validation de la commission, appel des familles dont la place a été accordée.
- Les courriers pour les réponses négative seront rédigés et envoyés par la direction des crèches

## Documents supports

### Règlement intérieur

- Tarif plafond à notifier et à appliquer si les familles ne donnent pas leurs revenus pour établir la tarification
- Jours d'absences non facturées, en plus des fermetures de la crèche ajouter la mention « vous aurez la possibilité de prendre 10 jours d'absences non facturés dans l'année sous un délai d'un mois de prévenance »
- Mode de paiements
- Calendrier des fermetures validé

### Fiche de renseignements

Validée

### Grille de pondération

Validée

## Point d'étape fréquentation des structures

### Inscriptions familles

MAC

Familles inscrites : 53 en accueil régulier et 1 en accueil occasionnel

Arrivées tardives : 4 entre décembre et janvier

Places régulières disponibles :

- Coccinelles 10 places : 1 place disponible le vendredi (désistement d'un jour d'une famille)
- Libellules 15 places (capacité dortoir 12 places): 1 place disponible le lundi, mardi, mercredi, vendredi. A partir de janvier : 1 place disponible lundi et mercredi.
- Papillons 15 places (capacité dortoir 15 places) : 1 place disponible le mercredi

*MIC*

Familles inscrites : 16 en accueil régulier et 2 en accueil occasionnel

Arrivées tardives : 1 en décembre

Places régulières disponibles :

- à ce jour 1 le mercredi
- à partir du 2 janvier 1 place le mercredi et 1 place le vendredi

Quand une place est à pourvoir à la suite du désistement sur un gros contrat, en informer les élus avant de la réattribuer.

COMMUNE	INTERLOCUTEUR	COPIE
ALLINGES	M.DESPRES	C.MOUGIN
ARMOY	P. BERNARD	
CERVENS	C. DESCOMBARD	L. BAUD
DRAILLANT	P. GENOUD	
LE LYAUD	J. DEAGE	
ORCIER	C. MARTINERIE	
PERRIGNIER	C. BURGNIARD	C. MANILLIER

## Taux d'occupation

*MAC*

Taux d'occupation :

- Prévisionnel du 01/09 au 15/11 **72%**
- Réel du 01/09 au 15/11 **69 %**

*MIC*

Taux d'occupation :

- Prévisionnel du 01/09 au 15/11 **68%**
- Réel du 01/09 au 15/11 **65%**

## Moyens mis en place pour améliorer le taux d'occupation

### MAC

Acquisition de l'application « BABILY » depuis le 14/11/24 pour permettre d'améliorer le taux d'occupation prévisionnel et réel avec les familles déjà inscrites

Modification du règlement intérieur pour la rentrée d'Août 2025 afin de limiter le nombre de jour d'absences non facturées.

### MIC

2 familles en accueil occasionnel, accueillis le matin du lundi au vendredi (enfants en surnombre les lundis, mardis, jeudis et vendredi)

## Calendrier des fermetures 2025/2026

### Fermetures pour journée pédagogique :

- Lundi 18/08/2025
- Vendredi 17/10/2025
- Vendredi 13/02/2026
- Lundi 25/05/2026
- Vendredi 24/07/2026

### Fermetures pour Congés annuels :

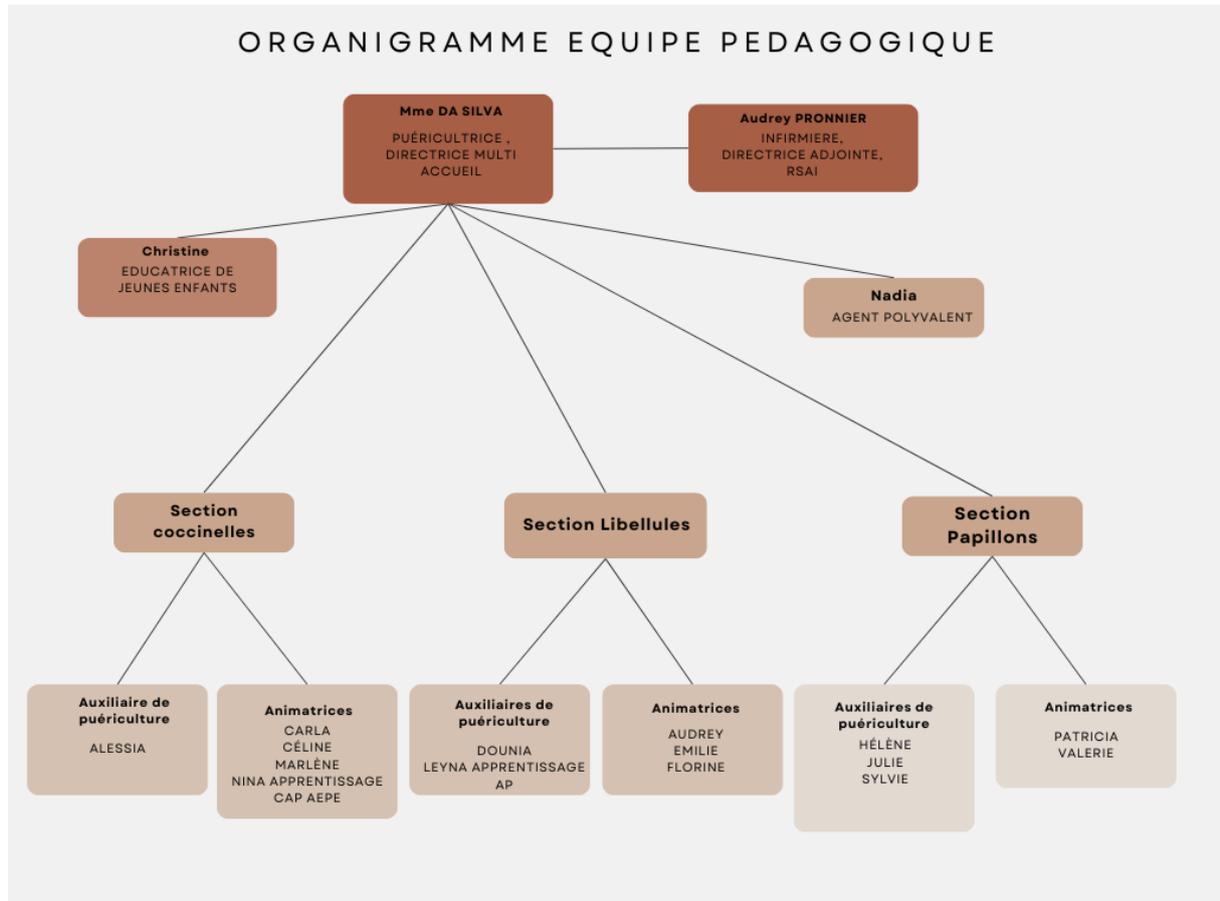
- Du 22/12/2025 au 04/01/2025 inclus (vacances de Noël)
- Du 13/04/2026 au 19/04/2026 inclus (vacances de printemps)
- Du 27/07/2026 au 17/08/2026 inclus (vacances d'été)

### Jours Fériés

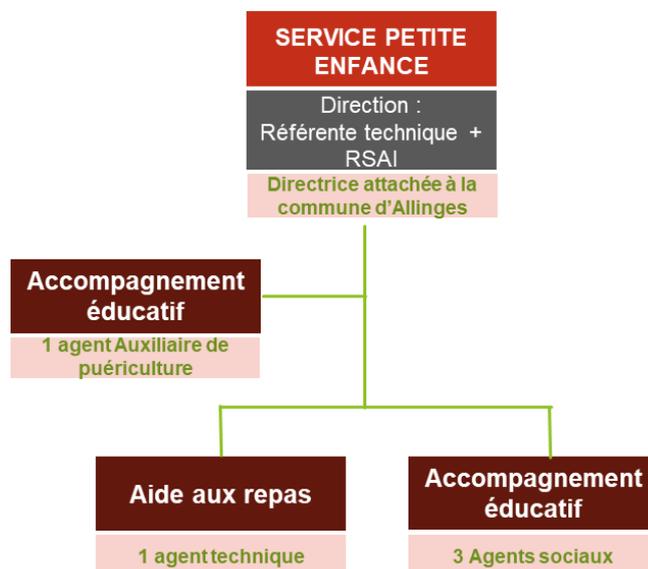
- Mardi 11/11/2025 armistice
- Lundi 06/04/2026 lundi de Pâques
- Vendredi 01/05/2026 fête du Travail
- Vendredi 08/05/2026 fête de la victoire 1945
- Pont de l'Ascension du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai inclus
- Mardi 14/07/2026 fête nationale

## Point Ressources Humaines

MAC



MIC



## Point Finances

Il est à noter que comme évoqué lors de la préparation du transfert, des coûts de fonctionnement n'ont pas été pris en compte par STRATORIAL et donc non comptabilisés dans l'attribution de compensation (AC).

*Ex : logiciel de gestion Aïga*

Il est difficile de faire une véritable projection budgétaire 2025 au jour du copil.

*Documents présentés joints au compte rendu par mail.*

## Divers

Projet de réduction de 3 places dans la section libellules à la suite des préconisations de la PMI

Fonctionnement PSU :

Participation familiale + PSU = 66% du coût de fonctionnement de la crèche (en fonction du taux d'occupation)

Soit un reste à charge par la commune à hauteur de 34% au minimum.

## Prochain COPIL

**8 avril 2025**